

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1917

5 août 2008

SOMMAIRE

Altheys S.à r.l.	91999	Luxgsm S.A.	91999
Assurion AG	92000	Luxlam S.à r.l.	91999
AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial	91970	Lux-Prom S.A.	91992
AZ Express S.à r.l.	92008	Merlis S.à r.l.	91979
AZ Express S.à r.l.	92008	Modul'Abri Concept S.à r.l.	92014
AZ Express S.à r.l.	92007	Modulex S.A.	92003
Borletti Group High Retail S.C.A.	91981	Nightlife Belux Sàrl	92008
Cagest	92009	Odilia S.A.	92004
Carmela S.à r.l.	91980	Orda Finance S.A.	92012
Caxem Luxembourg S.à r.l.	92007	Or-ICB S.A.	91979
Caxem Luxembourg S.à r.l.	92006	Parest S.A.	91994
Compagnie Luxembourgeoise de Services Immobiliers S.A.	91980	Paunsdorf Centre Luxco	92006
Createam	92012	Pluspoint Software	92010
Dorsol S.A.	92004	Polytechnics S.A.	92008
Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden	92005	PROJECT Luxembourg S.A.	91972
Edi Concept International S.A.	92011	PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une idée différente de la publicité par l'objet s.à r.l.	91980
Eurange S.à r.l.	92004	Resuma S.A.	92011
Facility-Trade S. à r.l.	91998	Riviera Aviation Support Services S.A. ...	91970
FMP Realty S.à r.l.	91993	Samolux S.A.	92009
Genel Alpay International Sàrl	91993	Sigma Conso Luxembourg S.A.	92000
Hotlux S.A.	92006	SL Group SP S.à r.l.	92011
ICE (Internal Control Expertise)	92005	SL Münster SP S.à r.l.	92014
Idéal Jardin S.à r.l.	92010	Société Immobilière Europe S.à r.l.	91992
Immobilière Windhof II S.A.	92009	Strada Chaussures Sàrl	91999
Immo Horizon S.à r.l.	92008	Texlam S.A.	92004
Industrial Automation Process International S.à r.l.	92013	Thermolec Services	92008
Industrie Nähmaschinen Holding	91981	Tordell S.A.	92005
J.M.T., s.à r.l.	92005	TVSL Liquidation S.à r.l.	91979
Kirchberg Consulting S.A.	92012	Tyler S.A.	92007
La Petite Maison S.à r.l.	92013	V.G. Conseils S.à r.l.	92016
La Rose Blanche Immobilière S.A.	92006	Von Sanders A.G.	91993
Librairie Am Pullewe S.à r.l.	92012	Waldeck Capital (Luxembourg) S.A.	91973
L.K Promotions S.A.	91992	Westafin S.A.	91992
Luxespresso Systems S.A.	92004	Zephyrus S.A.	91972

Riviera Aviation Support Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.228.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires
et par le conseil d'administration en date du 7 juillet 2008*

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
3. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, pré-qualifié, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 07/07/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour RIVIERA AVIATION SUPPORT SERVICES S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008092049/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.081.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The company "GENLICO LIMITED", with registered office at 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the "International Companies Act" of the British Virgin Islands under number 608721,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company "AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 98.081, was incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on December 30, 2003, published in the Mémorial C number 136 of February 3, 2004, and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary, on October 5, 2007, published in the Mémorial C number 2761 of November 29, 2007.

II.- That the capital of the public limited company "AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial", pre-named, presently amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named public limited company "AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial".

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited company "AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial" which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the public limited company "AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial" is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the share register of the company has been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial" ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 98.081, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 décembre 2003, publié dans le Mémorial C numéro 136 du 3 février 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 octobre 2007, publié dans le Mémorial C numéro 2761 du 29 novembre 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme "AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial", pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société anonyme "AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial".

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme "AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme "AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial" est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre d'actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL, SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2008. Relation GRE/2008/2860. 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008091544/231/103.

(080105390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Zephyrus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.580.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 juillet 2008 que:

1. La démission de la société «BF CONSULTING S.à.r.l.» de son poste de Commissaire est acceptée.

2. Est nommée, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société «REVICONULT S.à.r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire de la société prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008089051/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

PROJECT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.750.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 juin 2008 de la société anonyme «PROJECT LUXEMBOURG S.A.», avec siège social à L-4132 Esch-sur-Alzette, 4, Grand-rue, constituée suivant acte notarié du 16 mai 2003, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B sous le numéro 93.750.

Résolutions

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs, à savoir M. Gerhard Winkler, demeurant à D-06333 Hettstedt, 6, Weinbergsiedlung et Mme Ilona Schepputt, demeurant à D-06295 Burgsdorf, 6, Heiligenthalerweg.

L'assemblée accepte les nominations des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012, à savoir:

Reconduction

- Mme Martine Paquet, demeurant à L-1429 Luxembourg, 14, rue Tony Dutreux,

- M. Paquet Michel, demeurant à L-3768 Tétange, 48, rue de la Fontaine,

- M. Luc Paquet, demeurant à L-3768 Tétange, 48, rue de la Fontaine.

L'assemblée accepte la démission de la «Fiduciaire René Moris SA», avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Leon Kauffman, en tant que commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société ELIOLUX SA, avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Leon Kauffman, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Martine Paquet.

Référence de publication: 2008092085/1801/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 140.185.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the 17th day of July.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

«THE WALDECK TRUST», with registered office at Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Isle of Man,

here represented by Mr Philippe VANDERHOVEN, with professional address at L-4963 Clemency, 8, rue Haute,

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "WALDECK CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.".

The company is established for an undetermined period.

The registered office of the company is established in Clemency. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital of the company is set at FIFTY THOUSAND EURO (EUR 50.000.-) consisting of FIFTY (50) shares of a nominal value of ONE THOUSAND EURO (EUR 1.000.-) per share, entirely paid in.

The company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Clemency at the registered office of the company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of June at 3pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the company.

In the event where the company has one sole shareholder it can be managed by one director.

The director(s) shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The company will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In the event where the company has one sole director it will be bound by the signature of this director.

Art. 11. The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors ("commissaire aux comptes"), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. They are reeligible.

Art. 12. The accounting year of the company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation and shall terminate on December 31st 2008.
- 2) The first annual general meeting of the shareholders will be held in the year 2009.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed a number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Paid-in EUR	shares
THE WALDECK TRUST prénommée:	50.000.-	50
TOTAL:	50.000.-	50

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of FIFTY THOUSAND EURO (EUR 50.000.-) is as of now available to the company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately € 2.000.-.

General meeting of shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at four and the number of the statutory auditors at one.
2. Are appointed as directors:
 - Mr Thomas SMIT, director of companies, born on November 5, 1953 in Middelburg (Netherlands), residing in B-1150 Woluwe-Saint-Pierre (Belgium), rue Kelle, 192.
 - Mr Patrick VANHAUTE, lawyer, born on August 16, 1954 in Antwerpen (Belgium), residing in B-2860 Sint-Katelijne-Waver (Belgium), Wilsonstraat, 33.
 - Mr Stephen PORTER, director of companies, born on May 31, 1961 in Aldershot (United Kingdom), residing professionally in Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey (Isle of Man).
 - Mrs Dagmar SMIT, Ingeneer, born on February 23, 1965 in Prachatice (Czech Republic), residing in B-1150 Woluwe-Saint-Pierre (Belgium), rue Kelle, 192.
3. Has been appointed statutory auditor:
 - The company «SV SERVICES S.à r.l.», with registered office at 8, rue Haute, L-4963 Clemency.
4. The address of the Company is set at 8, rue Haute, L-4963 Clemency.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2013.
6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«THE WALDECK TRUST», ayant son siège social à Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Isle of Man, ici représentée par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination «WALDECK CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.»

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Clemency. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-), représenté par CINQUANTE (50) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Dans le cas où la société n'a qu'un seul actionnaire, elle peut être administrée par un administrateur unique.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
THE WALDECK TRUST prénommée:	50.000.-	50.000.-	50
TOTAL:	50.000.-	50.000.-	50

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 2.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Thomas SMIT, administrateur de sociétés, né le 5 novembre 1953 à Middelburg (Pays-Bas), demeurant à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre (Belgique), rue Kelle, 192.
 - Monsieur Patrick VANHAUTE, juriste, né le 16 août 1954 à Anvers (Belgique), demeurant à B-2860 Sint-Katelijne-Waver (Belgique), Wilsonstraat, 33.
 - Monsieur Stephen PORTER, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1961 in Aldershot (Royaume Uni), demeurant professionnellement à Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey (Isle of Man).
 - Madame Dagmar SMIT, ingénieur, née le 23 février 1965 à Prachatice (Republique Tchèque), demeurant à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre (Belgium), rue Kelle, 192.

A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée «SV SERVICES S.à r.l.», ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.158.

4. L'adresse de la société est fixée à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2013.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Vanderhoven, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9691. — Reçu deux cent cinquante euros
50.000 € à 0,5%: 250 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boica.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008092681/272/314.

(080106877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Or-ICB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.233.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008089077/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Merlis S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TVSL Liquidation S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.320.

—
Extrait des décisions prises en date du 1^{er} juillet 2008 par l'associé unique

L'Associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Messieurs Nicolaus BOCKLANDT et Michel E. RAFFOUL de leur mandat de gérants de la Société;

- de nommer les personnes suivantes:

* Madame Laetitia ANTOINE, née le 30 mars 1973 à Woippy, France, résidant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

* Monsieur Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964 à Firenze, Italie, résidant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

* Monsieur Carlo SCHLESSER, né le 30 août 1951 à Luxembourg, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, né le 8 octobre 1961 à Metz, France, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

en tant que nouveaux gérants de la Société, à partir du 1^{er} juillet 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, la Société est désormais gérée par les personnes suivantes:

- Madame Catherine KOCH;

- Madame Laetitia ANTOINE,

- Monsieur Luca GALLINELLI;

- Monsieur Carlo SCHLESSER;

- Monsieur Serge KRANCENBLUM

chacune ayant pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour MERLIS S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008092087/1005/37.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une idée différente de la publicité par l'objet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: PUBLICHIC.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 38, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 22.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juillet 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008090337/202/14.

(080104030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Carmela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.823.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 7 décembre 2007

1. Monsieur Christophe FASBENDER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Jean FELL, expert comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14.12.2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CARMELA S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008092034/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Compagnie Luxembourgeoise de Services Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 56.314.

*Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire
le 25 juin 2008 à 16.30 heures à Luxembourg*

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à partir de ce jour de son poste d'administrateur de la société:

- Monsieur Assad HOSSEINPOUR, demeurant 56, avenue Evrad, B-1190 FOREST.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2009:

- La société EUROPEAN FINANCIAL SERVICES demeurant Ernest Ourystraat, 12, bus 15, B-3320 HOEGAARDEN.

Aucun autre point n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.45 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature
Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2008092093/6709/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Industrie Nähmaschinen Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.621.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 4 juillet 2008
et par le conseil d'administration du 4 juin 2008*

1. M. Charles Lambert BEAUDUIN, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 19 septembre 1959, demeurant à B-1500 Halle, 44D, Lennilsesteenweg, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

2. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

3. M. Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

5. M. Gérard BIRCHEN, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008092052/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Borletti Group High Retail S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.161.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Borletti Group High Management S. à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, here represented by Mrs. Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing for professional reasons at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 18, 2008.

2.- Mrs. Sonja BEMTGEN, prenamed, acting in his own name.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) which they declare organised among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Denomination and form. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of

"Borletti Group High Retail S.C.A."

The "Borletti Group High Retail S.C.A." partnership limited by shares shall be referred to in these articles of association (the "Articles") as the "Partnership". All documents drafted by the Partnership and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Partnership followed by "société en commandite par actions", the address of the registered office of the Partnership and the initials "R.C.S." followed by the number under which the Partnership is registered with the Luxembourg company register.

Art. 2. Term of Partnership - Dissolution. The term of the Partnership shall be 10 years from the date of its incorporation unless sooner dissolved.

The Shareholders representing at least 2/3 of the Partnership's entire share capital might extend the term of the Partnership two times, the first for three years and the second for one year.

In the event of withdrawal of the General Partner, the Partnership shall be dissolved as of the date of such a withdrawal unless a person or an entity is appointed in replace of the withdrawing General Partner, such appointment to be made in the manner required for the amendments of these Articles.

The General Partner shall be deemed to have withdrawn as General Partner on the date that the General Partner:

- a) is dissolved and starts filing its winding-up procedure,
- b) makes an assignment for the benefit of creditors,
- c) files a voluntary petition in bankruptcy,
- d) is adjudged bankrupt or insolvent, or has entered against it an order for relief in any bankruptcy or insolvency proceeding,
- e) files a petition or an answer seeking for itself any reorganisation, arrangement, composition, readjustment, liquidation, dissolution, or similar relief under any statute, law, or regulation,
- f) files an answer or other pleading admitting or failing to contest the material allegations of a petition filed against it in any proceeding of this nature,
- g) seeks, consents to, or acquiesces in the appointment of a trustee, receiver, or liquidator of the General Partner.

The Partnership may further be dissolved with the prior written consent of the General Partner by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendments of these Articles, as prescribed by Article 24 hereto as well as by the law of 10th August, 1915, as amended, on commercial companies (the "Law").

Art. 3. Purposes. The Partnership shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies (the "Target Companies") and/or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Partnership may carry on any commercial, industrial and financial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Partnership may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The Partnership may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which could interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership.

Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed share capital (the "Subscribed Capital") of the Partnership is set at Euro 31.000,00 (thirty-one thousand Euro) consisting of no Class A shares and 3.100 (three thousand and one hundred) Class B shares, of a par value of EUR 10 (ten Euro), respectively entitled to the rights mentioned under 5.3 below.

5.2 The authorised capital is set at Euro 80,000,000.00 (EIGHTY MILLION EURO) consisting of both Class A and Class B Shares having a par value of EUR 10 (ten Euro) each.

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time; during a period starting with the incorporation of the Partnership and ending on 24 June 2013.

The General Partner is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, payment or other, or it may from time to time resolve to affect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Partnership into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends. In any case, the sum of share capital and share premium shall in no case exceed the amount of Total Committed Capital (as defined in the list of definitions hereto attached as Annex A).

Each time the General Partner shall act to render effective the increase of capital, as authorised, paragraph 5.1 of the Articles shall be amended so as to reflect such increase in share capital; the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment. In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3/5 of the Law, the General Partner is authorised to waive or limit any preferential subscription rights of the existing shareholders during the above authorisation period.

5.3 Any share premium may be distributed by the general shareholders meeting with same formalities as a free reserve, to the class of shares that have contributed to form it.

5.4 The Partnership will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Partnership.

5.5 All shares of the Partnership are and will continue to be in registered form.

A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Partnership. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 6. Transfer of shares.

6.1 Transfers of Class A Shares, as well as subscription rights, warrants or convertible bonds issued by the Partnership or other securities or rights issued, authorised or granted by the Partnership giving right to voting securities of the Partnership (the "Shares") to third parties are subject to the consent of the General Partner, which shall not be unreasonably denied, and a pre-emption right in favour of the Limited Partners (as defined in Annex A) at the following terms and conditions.

6.2 For the purpose of this Article 6, a transfer of Shares (the "Transfer") shall mean, any transaction other than the transfers listed under article 6.3 below that has as its purpose or consequence that a property interest in the Shares is transferred, with or without consideration.

6.3 The pre-emption right shall not apply with respect to one Limited Partner to any transfers to, (i) any entity, including any person, which holds more than 50% of the share capital and voting rights of such Limited Partner, or (ii) any entity in which such Limited Partner holds more than 50 % of the share capital and voting rights, or (iii) any entity which is under common holding for more than 50 % of the share capital and voting rights with such Limited Partner (hereinafter, an "Affiliated Entity") as long as the Affiliated Entity remains affiliated and provided that the transferee undertakes to transfer back the Shares to the transferor at the moment it ceases to be an Affiliated Entity of the transferor.

6.4 Any Limited Partner who wishes to transfer any or all of its Shares (a "Transferor") to a bona fide proposed transferee (a "Transferee"), shall notify the General Partner thereof by registered letter with notice of delivery. The notice (the "Notice of Transfer") must contain the following information:

- a) the number of Shares it intends to transfer (the "Offered Shares");
- b) the identity of the prospective Transferee(s);
- c) the terms and conditions, including the proposed cash purchase price for the Shares, under which the Transferor proposes to transfer its Shares to the Transferee;
- d) the confirmation of the intent of the relevant Transferee to enter into the Investment and Shareholders agreement (the "ISA") executed among the Partnership's Shareholders and to be deemed to all intent and purposes an Investor under the ISA.

The General Partner will promptly inform all other Limited Partners sending them such Notice of Transfer, by registered letter with notice of delivery.

6.5 Within 15 (fifteen) Working Days of the receipt of the Notice of Transfer any Limited Partner who intends to exercise the Pre-Emption shall notify the Transferor by registered letter with notice of delivery (the "Notice of Pre-Emption"), containing an unconditional declaration to purchase all (and not less than all) the Offered Shares pursuant to the terms and conditions provided in the Transfer Notice.

In this regard, it is understood that, the Notice of Pre-Emption shall not be deemed as a binding acceptance of the Notice of Transfer in the event it provides terms and conditions apart from those provided in the Notice of Transfer, or a partial purchase of the Offered Shares only.

Should the Pre-Emption be exercised by more than one of the Other Shareholders, the Offered Shares shall be allotted in proportion to the number of shares of the same class of the Offered Shares respectively held by each of the Other Shareholders exercising the Pre-Emption.

Any Other Shareholder who exercises the Pre-Emption shall pay to the Transferor the purchase price of the Offered Shares pursuant to the same terms of payment proposed by the Transferee.

If the Notice of Transfer does not provide for a purchase price, the Pre-Emption shall be exercised at the fair market value of the Offered Shares (the "Offered Shares Market Value") to be agreed among the Transferor and the Shareholders exercising the Pre-Emption. If no agreement is reached within 25 (twenty - five) Working Days of the receipt of the Notice of Transfer, the Offered Shares Market Value shall be determined by an Investment Bank appointed by the General Partner in its reasonable discretion. Any cost or fee relating to the activity of the expert shall be borne by the Offeror.

Should the Other Shareholders not send the Notice of Pre-emption or not forward it pursuant to the terms provided in the Transfer Notice, or not pay the purchase price of the Offered Shares pursuant to the terms of payment proposed by the Transferee, the pre-emption shall be deemed not to have been exercised.

6.6 If no Limited Partner notifies its exercise of the pre-emption right within the periods of time set forth in paragraph 6.5 the General Partner, provided that it approves the relevant Transferee, shall notify the Transferor that it is free to transfer the non pre-empted Shares to the proposed Transferee under the proposed terms and conditions.

6.7 In any case the Partnership won't acknowledge any purchase of the Offered Shares if the buyer doesn't undertake the obligations of the ISA by executing the relevant Deed of Adherence with the same (initial) Commitment of the selling Investor.

6.8 Any notification under this Article 6 shall be deemed to have been given upon the date in which the notice has been received by the relevant Limited Partner as stated in the notice of delivery.

Art. 7. Repurchasing of shares. The Partnership is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Law.

Any such repurchase will be considered a distribution in the context of the determination of the rights of the holders Class B Shares and the rules of Articles 5 and 23 shall be applicable thereto.

Art. 8. Liability of Shareholders. The owners of Shares other than the General Partner are only liable up to the amount of the contribution made to the Partnership.

The General Partner's liability shall be unlimited, according to the Law.

Art. 9. Meetings of Shareholders.

9.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Thursday of the month of June at 5.00 p.m. If such a day is not a Working Day in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Working Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner and shall be carried out according to the applicable Law.

9.2. To be valid, all the resolutions have to be taken with the favourable vote of the General Partner.

In any case shareholders meetings can be held also by video conference and / or conference call.

Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as its proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, it is understood that in order to have the Partnership Shareholders' meeting validly constituted and resolutions validly passed by the majority vote of Shareholders representing a quorum of:

(a) at least 1/2 of the Partnership entire share capital plus one share in the event that the resolution to be passed is a resolution not implying an amendment of the Articles, nor listed here below:

(b) at least 2/3 of the Partnership entire share capital, provided each time that amongst these votes there is also the vote of the General Partner, in the event that the resolution to be passed relates to one of the following matters:

- request of additional contribution necessary in order to comply to the Partnership's obligations;
- amendment of articles of association (inclusive of the modification of the term of the Partnership);
- issue of new shares carrying preferential rights and/or distribution of dividends or assets;
- removal of the General Partner to be carried out according to article 16.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 11. Conflict of interest. Should a Shareholder have a conflict of economic interest with the Partnership as far as a resolution to be passed is concerned, such a Shareholder shall abstain from voting his shares and disclose his conflict to the Shareholder Meeting and his shares shall not be considered in order to determine, in respect of the relevant vote, whether the meeting is quorate. Any Shareholder by subscribing shares of the Partnership or acquiring shares of the Partnership shall irrevocably and unconditionally confirm in writing his acceptance of the terms of this Article and waive his voting rights (if any) in case of a conflict of economic interests. A conflict of economic interests is defined as a situation in which the exercise of voting rights and/or the votes cast by a Shareholder would potentially or effectively harm the economic interests of the Partnership and directly or indirectly benefit or favour the unrelated economic interest of the Shareholder or an affiliate thereof.

Art. 12. Convening notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner the company Borletti Group High S.C.A., prenamed, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 13. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Partnership shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership.

Art. 14. Management. The Partnership shall be managed by the General Partner who shall be the partner (associé - gérant - commandité) who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. Borletti Group High Management S. à r.l. is and shall remain the General Partner for the duration of the Partnership, subject to the provisions of Article 2 above.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the meeting of Shareholders.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Partnership, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Partnership.

Subject to the provisions of these Articles, and consistent with the investment purposes stated herein, the General Partner shall have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out and implement any and all of the purposes and powers of the Partnership including, without limitation, the power to manage the operations of the Partnership, to perform any and all acts of administration and disposition in the Partnership's interest; and to have the exclusive responsibility for the management, administration and control of the business and affairs of the Partnership. Particularly, the General Partner shall be entitled to make investments, divestments, to take all necessary actions concerning the Target Companies and to borrow and lend money.

Art. 15. Authorised signature. The Partnership shall be bound by the signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion.

Art. 16. Removal of the General Partner. Following a definitive conviction of the General Partner for having damaged the Partnership with fraud, gross negligence, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard of its duties, the shareholders meeting of the Partnership can resolve to remove the General Partner

Art. 17. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Partnership shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

The accounts of the Partnership shall be expressed in Euro.

Art. 18. Allocation of profits. From the annual net profits of the Partnership, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the nominal share capital of the Partnership as stated in Article 5 hereof as it may be increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Partnership.

The dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

Art. 19. Dissolution and liquidation. The Partnership may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner. Further, in case of withdrawal of the General Partner as defined

in Article 2 hereto and save for the appointment of a new General Partner, the withdrawal of the General Partner shall necessarily imply that the Partnership is dissolved. In the event of withdrawal of the General Partner without appointment of a new General Partner, the Shareholders shall hold a general meeting to record the dissolution of the Partnership and to define all pertinent action in relation to the liquidation of the Partnership. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 20. External auditor. The annual accounts of the Partnership shall be supervised by an external auditor who assumes the duties and liabilities provided by Luxembourg Law. The external auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a term of up to 6 years, such term to be renewable.

The mandate of the external auditor may be revoked in accordance to provisions of Luxembourg Law.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a resolution of the Shareholders meeting, passed accordingly to the provisions of Articles 10 and 11 above.

Art. 22. Reference to the ISA and the applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined by reference to the terms of the ISA, superseded by mandatory provisions of Luxembourg law. In such case, the terms of the ISA are to be interpreted so as to reflect, to the extent compatible with Luxembourg mandatory law, the economic rationale of the ISA.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31st, 2008.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

The first annual report of the Company will be dated December 31, 2008.

Subscription and payment

The articles of association having been approved by the persons appearing, the shares have been subscribed as follows:

Name of Subscriber, Number of subscribed shares

(1) Borletti Group High Management S.à r.l., 3.099 B shares

(2) Mrs. Sonja Bemtgen, 1 B share

Upon incorporation, the Class B shares were fully paid-up in cash. The amount of thirty one thousand, Euro (EUR 31,000) is now at the disposal of the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

(1) The registered office of the Company shall be 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

(2) The external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company shall be HRT Révision S.A., L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri,

(3) The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders of 2009 approving the accounts as of the 31st of December 2008.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Borletti Group High Management S. à r.l. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, représentée par Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, de-

meurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en vertu d'une procuration.

2.- Madame Sonja BEMTGEN, prénommée, agissant en son nom personnel,

La prédite procuration après avoir été paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions (S.C.A.) qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions émises par la suite, une société en commandite par actions sous le nom de

Borletti Group High Retail S.C.A.

La société en commandite par actions "Borletti Group High Retail S.C.A." sera désignée dans ces statuts (ci-après les "Statuts") sous le terme de "S.C.A.". Tous les documents établis par la S.C.A. et destinés à des parties tierces, tels que lettres, factures ou publications, doivent porter la raison sociale de la S.C.A. suivi de "société en commandite par actions", l'adresse du siège social de la S.C.A. et les initiales "R.C. S." suivi du numéro sous lequel la S.C.A. est enregistrée auprès du registre des sociétés à Luxembourg.

Art. 2. Durée de la S.C.A. - dissolution. La durée de la S.C.A. sera de 10 ans à compter de la date de sa constitution à moins qu'elle ne soit dissoute auparavant.

Les actionnaires représentant au moins 2/3 du capital entier de la S.C.A. peuvent proroger la durée de la S.C.A. deux fois, la première fois de trois ans et la deuxième fois d'un an.

En cas de retrait de l'Associé Commandité, la S.C.A. sera dissoute à la date de ce retrait, à moins qu'une personne ou une entité soit désignée en remplacement de l'Associé Commandité, une telle désignation devant intervenir selon les conditions requises pour la modification des statuts.

L'Associé Commandité sera supposé s'être retiré en tant qu'associé commandité à la date à laquelle l'Associé Commandité:

- a) est dissout et commence sa procédure de liquidation;
- b) fait une cession en faveur de créanciers;
- c) se déclare volontairement insolvable;
- d) est déclaré en état de faillite ou déclaré insolvable, ou a introduit à l'encontre de cette déclaration une demande d'aide dans les procédures de faillite et d'insolvabilité;
- e) dépose une requête ou un mémoire recherchant pour lui-même toute réorganisation, tout accord, tout arrangement, tout réajustement, toute liquidation, toute dissolution, ou toute mesure d'aide sous tout statut, loi, règlement;
- f) dépose un mémoire ou un autre plaidoyer admettant ou restant en défaut de contester les allégations matérielles d'une requête déposée à son encontre dans toutes mesures de ce type;
- g) recherche, consent ou approuve la désignation d'un curateur, d'un administrateur judiciaire ou liquidateur de l'Associé Commandité.

En outre, la S.C.A. peut être dissoute avec le consentement préalable écrit de l'Associé Commandité par une résolution des actionnaires adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts, comme le prescrit l'article 24 des Statuts ainsi que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi).

Art. 3. Objet social. La S.C.A. a pour objet social la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères (ci-après les "Entreprises Cibles") et/ou des entreprises, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, des titres, obligations, billets ou de toutes autres valeurs de toute nature, et la détention, la gestion, le développement et l'administration de son portefeuille.

La S.C.A. peut poursuivre toute activité commerciale, industrielle et financière ou maintenir un établissement commercial ouvert au public. La S.C.A. peut participer à la constitution et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger et peut leur rendre toute assistance que ce soit au moyen de prêts, de garanties ou autres. La S.C.A. peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

En général, elle. peut prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer des opérations qui semblent être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la S.C.A. est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché du Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg, soit à l'étranger par une résolution de l'Associé Commandité.

Dans le cas où l'associé commandité constate que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ont eu lieu ou sont imminents lesquels pourraient compromettre l'activité normale de la S.C.A. au siège social, ou

dans la communication aisée entre ce siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la S.C.A., qui, malgré ce transfert provisoire de son siège social, demeurera une S.C.A. luxembourgeoise.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital souscrit (ci-après "le capital souscrit") de la S.C.A. est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) consistant en aucune action A et en 3.100 (trois mille cent) actions B, d'une valeur nominale de 10 euros (dix euros) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés au point 5.3 ci-dessous.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 80.000.000 (quatre-vingt millions d'euros) consistant en actions A et B ayant une valeur nominale de 10 euros (dix euros) chacune.

L'Associé Commandité est, par les présentes, autorisé et chargé de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période commençant à la date de constitution et expirant le 24 juin 2013. L'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation totale ou partielle des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

L'Associé Commandité est, par les présentes, autorisé et chargé de déterminer les conditions s'attachant à toute souscription, paiement ou autre, ou il peut prendre la résolution de temps à autre, d'effectuer cette augmentation du capital totale ou partielle par la conversion de tout bénéfice net de la S.C.A en capital et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires au lieu de dividendes. En tout cas, la somme du capital social et les primes des actions ne pourra en aucun cas dépasser le montant de l'engagement financier total (comme défini dans la liste des définitions annexées à la présente sub. A)

Chaque fois que l'Associé Commandité agira afin de rendre effective l'augmentation du capital, comme cela est autorisé, l'article 5.1. des Statuts sera modifié de façon à faire refléter cette augmentation du capital social. L'Associé commandité déléguera toute personne afin effectuer toutes les démarches nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification. Lors de la réalisation de cette augmentation de capital et conformément à l'article 32-3/5 de la Loi, l'Associé Commandité est autorisé à supprimer ou à limiter au droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants pendant la période d'autorisation susmentionnée.

5.3. Toute prime d'action pourra être distribuée par l'assemblée générale des actionnaires selon les mêmes formalités qu'une réserve libre à la classe des actionnaires qui ont contribué à la constituer.

5.4. La S.C.A ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la S.C.A. a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le seul détenteur vis-à-vis de la S.C.A.

5.5. Toutes les actions de la S.C.A. sont et continueront à être nominatives.

Un registre des actionnaires sera conservé au siège social de la S.C.A. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants versés sur chaque action, le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Art. 6. Transfert d'actions.

6.1 Les transferts d'actions A, ainsi que les droits de souscription, warrants ou obligations convertibles émis par la S.C.A. ou toutes autres valeurs ou droits émis, autorisés ou délivrés par la S.C.A. donnant le droit de vote aux valeurs de la S.C.A. (ci-après, les Actions) aux parties tierces sont soumis au consentement de l'Associé commandité et au droit de préemption en faveur des Associés Commanditaires (comme défini à l'annexe A) selon les modalités et les conditions suivantes.

6.2 Aux fins de l'article 6, un transfert d'actions (ci-après, le "Transfert") signifiera, toutes opérations autre que les transferts mentionnés à l'article 6.3. ci-dessous qui a comme objectif ou conséquence qu'un droit de propriété dans les actions est transféré, avec ou sans rémunération.

6.3 Le droit de préemption ne s'applique pas, en ce qui concerne un Associé Commanditaire, pour tous les transferts à (i) toute entité, y compris toute personne, qui détient plus de 50% du capital social et des droits de vote de cet associé commanditaire, ou (ii) toute entité dans laquelle cet associé commanditaire détient plus de 50% du capital social et des droits de vote, ou (iii) toute entité sous détention commune pour plus de 50% du capital social et des droits de vote avec cet associé commanditaire (ci-après, une "Entité Affiliée") aussi longtemps que l'Entité Affiliée demeure affiliée et qu'il est prévu que le cessionnaire soit obligé de retransférer les actions au cédant au moment ou il cesse d'être une Entité Affiliée du cédant.

6.4 Tout Associé Commanditaire qui souhaite transférer toutes ou partie de ses actions (ci-après un "Cédant") à un cessionnaire de bonne foi (ci-après un "Cessionnaire") le notifiera à l'Associé Commandité par lettre recommandée avec accusé de réception. La notification (ci-après "Notification d'aliénation") devra mentionner les informations suivantes:

- a) le nombre d'actions qu'il a l'intention de transférer (les "Actions Offertes"),
- b) l'identité du Cessionnaire proposé,
- c) les modalités et conditions y compris le prix d'achat en espèce proposé pour les Actions, sous lequel le Cédant propose de transférer ses Actions au Cessionnaire,

d) la confirmation de l'intention du Cessionnaire en question à conclure l'"Investment and Shareholders Agreement" (le "ISA") souscrit par les Actionnaires de la Société et supposé être à tous égards un investisseur aux termes de l'I.S.A..

L'Associé Commandité informera immédiatement tous les autres Associés Commanditaires en leur envoyant cette Notification d'Aliénation, par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.5 Dans un délai de 15 (quinze) jours ouvrables à partir de la réception de la Notification d'Aliénation, tout Associé Commanditaire qui a l'intention d'exercer le droit de préemption le notifiera au Cédant par lettre recommandée avec accusé de réception (ci-après "Notification de préemption"), contenant une déclaration inconditionnelle d'acheter toutes (et pas moins que toutes) les Actions Offertes conformément aux modalités et conditions indiquées dans la Notification d'Aliénation.

A cet égard, il est entendu que la Notification de Préemption ne devra pas apparaître comme une acceptation irrévocable de la Notification d'Aliénation dans le cas où il prévoit des termes et conditions distinctes de celles prévues dans la Notification d'Aliénation, ou prévoit seulement un achat partiel des actions offertes.

Lorsque le droit de préemption sera exercé par plus d'un des Autres Actionnaires, les Actions Offertes seront attribuées en proportion du nombre d'actions de la même classe des Actions Offertes respectivement détenues par chacun des Autres Actionnaires exerçant le droit de préemption.

Tout Autre Actionnaire qui exerce le droit de préemption payera au Cédant le prix d'achat des Actions Offertes selon les mêmes modalités de paiement proposé par le Cessionnaire. Lorsque les Autres Actionnaires n'envoient pas de Notification de Préemption ou ne l'expédie pas conformément aux modalités prévues dans la Notification d'Aliénation, ou ne payent pas le prix d'achat des Actions Offertes conformément aux modalités de paiement proposé par le Cessionnaire, le droit de préemption sera considéré comme ne pas avoir été exercé.

6.6 Si aucun Associé Commanditaire ne notifie son exercice du droit de préemption dans les périodes de temps formulées au paragraphe 6.5, l'Associé Commanditaire indique qu'il approuve le Cessionnaire en question, signalera au Cédant qu'il est libre de transférer les actions non préemptées au Cessionnaire proposé dans les termes et conditions proposés.

6.7 En tout cas, la Société n'approuvera tout achat des Actions Offertes si l'acheteur ne s'engage pas en faveur de l'I.S.A. en exécutant l'Acte d'Adhésion approprié avec le même engagement (initial) que l'investisseur vendeur.

6.8 Toute notification prévue sous l'article 6 sera considérée comme avoir été donnée à la date à laquelle la notification a été reçue par l'Associé Commanditaire comme indiqué dans la notification.

Art. 7. Rachat d'actions. La S.C.A. est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi.

Tout rachat sera considéré comme une distribution dans le contexte de la détermination des droits des détenteurs d'actions B et les règles des Articles 5 et 23 leur seront applicables.

Art. 8. Responsabilité des actionnaires. Les détenteurs d'actions autres que celles de l'Associé Commandité ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur apport à la S.C.A.

La responsabilité de l'Associé Commandité sera illimitée, conformément à la Loi.

Art. 9. Assemblées des actionnaires.

9.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit conformément à la loi du Luxembourg, à Luxembourg au siège social de la S.C.A., ou à tout autre endroit à Luxembourg comme peut le spécifier la convocation à l'assemblée le dernier jeudi du mois de juin à 16h.00 Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations d'assemblées respectives.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Associé Commandité seront tenues selon les dispositions de la Loi.

9.2. Pour être valides, toutes les résolutions doivent être prises avec le vote favorable de l'Associé Commandité.

Dans tous les cas, les assemblées peuvent être tenues également par vidéo conférence ou par conference call.

Art. 10. Avis, quorum, mandats, majorité. Les délais et les règles de quorum requis par la Loi s'appliqueront aux assemblées d'actionnaires de la S.C.A., ainsi qu'à la tenue de ces assemblées, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement ici.

Chaque action donne droit à un vote. Un actionnaire peut être représenté à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne en tant que mandataire par lettre, par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex.

Sauf si la Loi ou les Statuts en disposent autrement, il est entendu que l'assemblée des actionnaires de la S.C.A doit être valablement constituée et les décisions doivent être prises par le vote majoritaire des actionnaires représentant un quorum de:

a) au moins la moitié du capital social plus une action de la S.C.A. dans le cas où la décision devant être prise n'est pas une décision impliquant une modification des statuts ou énumérés ci-dessous

b) au moins 2/3 du capital social de la S.C.A., pourvu que parmi ces votes est également celui de l'Associé Commandité, dans le cas où la décision devant être prise concerne l'un des domaines suivants:

- demande d'une contribution supplémentaire nécessaire pour faire face aux obligations de la S.C.A.,
- modification des statuts 8y compris la modification de la durée de la S.C.A.),
- retrait de l'associé commandité selon les dispositions de l'article 16.

L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les Actionnaires pour qu'ils participent à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. Conflit d'intérêts. Au cas où un Actionnaire concerné par une décision à voter serait en conflit d'intérêt avec la société, un tel Actionnaire s'abstiendra de voter et révélera ce conflit d'intérêt à l'Assemblée Générale et ses actions ne seront pas prises en considération pour déterminer, par rapport au vote en question, si l'assemblée a le quorum requis. Tout Actionnaire, en souscrivant les actions de la S.C.A. ou en acquérant les actions de la S.C.A. confirmera irrévocablement et inconditionnellement par écrit son acceptation aux termes de cet article et renoncera à exercer son droit de vote (s'il y en a) en cas de conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts est défini comme une situation dans laquelle l'exercice de droit de vote et/ou les votes émis par un Actionnaire pourraient potentiellement ou effectivement porter atteinte aux intérêts de la S.C.A. et bénéficier à l'Actionnaire ou un de ses affiliés directement ou indirectement.

Art. 12. Convocations des Assemblées Générales. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité par convocations indiquant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins 8 jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire inscrite dans le registre des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée d'actionnaires de la S.C.A. régulièrement constituée représentera entièrement les actionnaires de la S.C.A.

Art. 14. Administration. La S.C.A. sera administrée par l'Associé Commandité la société Borletti Group High Management S. à r.l., prédésignée, qui sera l'associé qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable de la S.C.A. pour toutes les dettes qui ne peuvent être honorées par les actifs de la S.C.A. Borletti Group High Management S. à r.l. est et restera l' Associé Commandité pour la durée de la S.C.A., sous réserve des dispositions de l'Article 2 ci-dessus.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la S.C.A. qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par ces Statuts à l'Assemblée des Actionnaires.

L'Associé Commandité aura notamment le pouvoir, pour compte et au nom de la S.C.A., de mener à bien tous et tout les objectifs de la S.C.A et d'effectuer tous les actes et de mener à bien tous contrats et autres engagements qu'il peut juger nécessaires ou recommandable ou accessoire. Sauf s'il en est autrement stipulé expressément, l'Associé Commandité aura, et aura pleine autorité à sa discrétion, pour exercer, pour compte et au nom de la S.C.A., tous droits et pouvoirs nécessaires ou opportun pour mener à bien les objectifs de la S.C.A

Sous réserve des dispositions des Statuts, et conformément aux objectifs d'investissement indiqués ici, l'Associé Commandité aura le pouvoir au nom et pour compte de la S.C.A. de mener à bien et d'exécuter tous les objectifs et pouvoirs de la S.C.A., sans limitation, le pouvoir de gérer les opérations de la S.C.A., d'effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la S.C.A. et d'avoir la responsabilité exclusive de la gestion, de l'administration et du contrôle des activités et des affaires de la S.C.A. En particulier, l'Associé Commandité sera autorisé à faire des investissements, désinvestir, à prendre toutes les actions nécessaires concernant les Entreprises Cibles, à emprunter et prêter de l'argent.

Art. 15. Signature autorisée. La S.C.A. sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres personnes à qui l'autorité aura été déléguée par l'Associé Commandité comme l'Associé Commandité l'établira à sa discrétion.

Art. 16. Remplacement de l'associé commandité. Suite à une condamnation définitive de l'Associé Commandité pour avoir créé des dommages à la S.C.A. pour fraude, grosses négligences, mauvaise conduite volontaire, mauvaise foi dol ou mépris de ses responsabilités, l'Assemblée générale de la S.C.A. peut décider de révoquer l'Associé Commandité.

Art. 17. Année comptable - comptes. L'année comptable de la S.C.A. commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes de la S.C.A. seront exprimés en euros.

Art. 18. Affectation des bénéfices. Des bénéfices annuels nets de la S.C.A, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que cette réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit par la S.C.A. comme le stipule l'article 5 tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Associé Commandité établira la façon dont les bénéfices nets annuels restants seront distribués et décidera de verser des dividendes, à sa discrétion, convenant au mieux à l'objectif de la société et à la politique de la S.C.A.

Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre monnaie déterminée par l'Associé Commandité et ils peuvent être versés aux lieux et dates pouvant être déterminés par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut décider de verser des dividendes intérimaires sous les conditions et sous les limites fixées par la loi du Luxembourg.

Art. 19. Dissolution et Liquidation. La S.C.A. peut être volontairement dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires avec le consentement de l'Associé Commandité. En outre, en cas de retrait de l'Associé Commandité, comme défini à l'article 2 des statuts et sauf pour la désignation d'un nouvel Associé Commandité, le retrait de l'Associé Commandité impliquera nécessairement que la S.C.A. soit dissoute. En cas de retrait de l'Associé Commandité sans désignation d'un nouvel Associé Commandité, les Actionnaires tiendront une assemblée générale pour prendre acte de la dissolution de la S.C.A. et pour déterminer toute mesure pertinente en ce qui concerne la liquidation de la S.C.A. La liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) désignées par l'assemblée des actionnaires qui déterminera aussi les pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 20. Réviseur d'entreprise. Les comptes annuels de la S.C.A. seront surveillés par un réviseur d'entreprise qui assume les devoirs et les responsabilités fixées par la Loi. Le réviseur d'entreprise sera nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée allant jusqu'à 6 ans, cette durée étant renouvelable.

Le mandat du réviseur d'entreprise peut être révoqué conformément aux dispositions de la loi.

Art. 21. Modifications. Ces Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une décision de l'assemblée des actionnaires, prise conformément aux dispositions des articles 10 et 11 ci-dessus.

Art. 22. Renvoi à l'I.S.A. et loi applicable. Tous les sujets non régis par ces Statuts seront déterminés par référence aux termes de l'I.S.A., supplantées par les dispositions impératives de la loi du Luxembourg. Dans ce cas, les clauses de l'I.S.A. doivent être interprétées de façon à faire refléter, dans l'étendue compatible avec la loi impérative du Luxembourg, le raisonnement économique de l'I.S.A..

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Le premier rapport annuel sera daté du 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:
Nom du souscripteur, Nombre d'actions souscrites

(1) Borletti Group High Management S.à r.l., 3.099 actions B

(2) Madame Sonja BEMTGEN, 1 action B

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte Luxembourg.
2. Est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprise HRT Révision S.A. 23, Val Fleuri, L - 1526 Luxembourg,
3. La durée du mandat du réviseur d'entreprises viendra à échéance à l'assemblée générale à tenir en 2009 approuvant les comptes au 31 décembre 2008

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. LAC/2008/27522. - Reçu cent cinquante-cinq euros à 0,5% EUR 155,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-huit juillet de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008092637/242/575.

(080106645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

L.K Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 62.520.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L.K PROMOTIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092270/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Société Immobilière Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.725.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE EUROPE SARL

Signature

Référence de publication: 2008092271/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Lux-Prom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.899.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-PROM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092272/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Westafin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 15.761.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 27 mai 2008

- Les mandats d'administrateur de Messieurs CARLO GASPARINI, consultant, né le 16.09.1928 à Novi di Modena (Italie), demeurant à CH-6976 Castagnola, Str. di Gandria 62; ROBERT MATHEY, administrateur de sociétés, né le 01.06.1924 à Luxembourg, demeurant à L-2732 Luxembourg, 6, rue Wilson; et ROGER CAURLA, né le 30.10.1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 19, rue des Champs, L-3912 Mondorcange; et le mandat de commissaire aux comptes de FIDECONTO REVISIONI S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce du District de Bellinzona (Suisse) sous le n. CH-500.3.001.819-2 et ayant son siège social à CH-6501 Bellinzona, Via Canc. Molo 11 sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de un an. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme
Pour Westafin S.A.
Companies & Trusts Promotion S.A.
Signature

Référence de publication: 2008092531/696/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

FMP Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.130.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 mai 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR de son poste de gérant de la Société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérante de la Société avec effet au 3 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008092537/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Genel Alpay International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.094.

—
Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092436/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07596. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Von Sanders A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5470 Wellenstein, 33, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.277.

—
Im Jahre zwei tausend und acht, den sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "VON SANDERS A.G.", mit Sitz zu L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxembourg, Sektion B unter Nummer 98.277, wurde gegründet durch Urkunde vom 23. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 179 vom 12. Februar 2004.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Jens BOHNWAGNER, Chief Technology Officer wohnhaft in Keispelt.

Der Vorsitzende bezeichnet zur Schriftführer und die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Hubert JANSSEN, Jurist, berufsmässig wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Verwaltungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhaber respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und von dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

- 1) Sitzverlegung von Luxemburg nach L-5470 Wellenstein, 33, route de Mondorf.
- 2) Änderung von Artikel 2, erster Absatz.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach L-5470 Wellenstein, 33, route de Mondorf, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, erster Absatz, abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wellenstein."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. BOHNWAGNER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2008. Relation: LAC/2008/18958. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 21. Mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008092609/211/49.

(080106988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Parest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 140.172.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "VIRTUAL CONCEPT HOLDING S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 76 279),
ici représentée par:

Monsieur Yvon HELL, expert comptable, demeurant professionnellement au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "PAREST S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment dans le domaine de la construction métallique, de bâtiments modulables, et d'équipements mobiles de télécommunication, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à SOIXANTE MILLE EUROS (60'000.- EUR) divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1^{er} et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas lorsque la composition du conseil d'administration est limitée à un (1) membre.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Cependant pour toute activité soumise à autorisation de la part du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation sera toujours requise.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en juin 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société "VIRTUAL CONCEPT HOLDING S.A." pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire, mais seulement à hauteur de quatre-vingts pour cent (80%) de sorte que la somme de QUARANTE-HUIT MILLE EUROS (48'000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personnes suivante a été nommée administrateur unique:

Monsieur Dominique DELABY, comptable, né à Marcq en Baroeul (France), le 08 avril 1955, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société "VERICOM S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (RCS Luxembourg B 51 203).

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2012.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: Y. HELL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9127. — Reçu trois cents Euros (60.000.- à 0,5% = 300.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008092621/239/226.

(080106751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Facility-Trade S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 118.977.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FACILITY-TRADE SARL

Signature

Référence de publication: 2008092267/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Strada Chaussures Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 81.115.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRADA CHAUSSURES SARL

Signature

Référence de publication: 2008092268/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Altheys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare - Bâtiment MGM.

R.C.S. Luxembourg B 85.860.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALTHEYS SARL

Signature

Référence de publication: 2008092269/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Luxgsm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 90A, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.290.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour LUXGSM S.A.

Marcus Friedrich

Directeur Administratif et Financier

Référence de publication: 2008092705/6590/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08799. - Reçu 119,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Luxlam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.

R.C.S. Luxembourg B 130.227.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

92000

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER, 31, OP DER HECKMILL
Unterschrift

Référence de publication: 2008092714/2951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07215. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Assurion AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 81.120.

Die Bilanz vom 31.12.2004 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008092713/2951/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07222. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Sigma Conso Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 140.176.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société "CAPTIVUM S.A.", société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 24 juin 2008.

2.- La société " SIGMA SOFTWARE & SERVICES ", société anonyme régie par la loi belge, ayant son siège social au 284, rue Théodore Decuyper, B-1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 21 mai 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparantes, représentées comme il est dit ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "SIGMA CONSO LUXEMBOURG S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes prestations de services, d'assistance, de sous-traitance, de formation relative à la consolidation des comptes et au reporting financier ainsi que l'implémentation de logiciels associés, le développement de logiciels, l'exploitation de brevets et marques, la perception de droit d'usage et toutes activités directement ou indirectement liées.

La société pourra également s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Droit de préemption

L'actionnaire qui veut céder des actions à un tiers doit en informer le Conseil d'Administration par écrit et déposera en même temps au siège de la Société les certificats des actions dont la cession est projetée.

L'avis de transfert contiendra:

- 1) le nom et l'adresse du cessionnaire;
- 2) le nombre d'actions à céder et
- 3) le prix auquel le cédant désire céder ses actions.

Dans les quinze jours de la réception de cet avis, le Conseil d'Administration informera les actionnaires par écrit de l'avis de transfert qu'il a reçu et invitera les actionnaires à acquérir les actions à céder au prix spécifié dans l'avis dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Tout actionnaire pourra dans le mois de la réception de l'avis du Conseil d'Administration informer la Société par écrit:

- 1.- qu'il exerce son droit d'acquérir l'intégralité des actions lui revenant sur base de la proposition relative à l'avis de transfert au prix y spécifié, ou
- 2.- qu'il ne souhaite pas acquérir lesdites actions.

Tout actionnaire qui n'aura pas répondu dans le délai ci-dessus est présumé avoir renoncé à son droit de préemption. De plus, il est convenu que le droit de préemption ne pourra être exercé par les actionnaires que s'il porte sur l'intégralité des actions dont la cession est envisagée.

Si les actions proposées ne sont pas acquises par les autres actionnaires, les actions dont question dans l'avis de transfert pourront être cédées à la personne indiquée dans l'avis.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les présents statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou courrier électronique.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et une signature d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'administrateur unique pour autant que ce signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois d'avril à 15 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "CAPTIVUM S.A.", prédésignée, cinquante actions	50
2.- "SIGMA SOFTWARE & SERVICES", prédésigné, cinquante actions	50
TOTAL: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui du commissaire à un (1).

92003

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs A:

- Madame Annie FRERE, née le 10 mars 1951 à Etterbeek (B), demeurant au 13, rue du Cortil Bailly, B-1380 Lasne, Belgique,
- Monsieur Dominique GALLOY, né le 25 septembre 1964 à Bruxelles (B), demeurant au 115, Chaussée de Tubize, B-1440 Braine le Château, Belgique.

Administrateurs B:

- Monsieur Philippe RICHELLE, né le 17 octobre 1962 à Verviers (B), avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Monsieur Nadim SAMAHA, né le 4 septembre 1961 à Auderghem (B), avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Madame Annie FRERE, prénommée, est nommée Président du conseil d'administration.

Monsieur Dominique GALLOY, prénommé, est nommé à la fonction d'administrateur délégué.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Annette MICHELS, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue de Peppange, L-3378 Livange.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9122. - Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5% = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 JUILLET 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008092616/239/173.

(080106768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Modulex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.795.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 juin 2008 à 14.00 heures que les mandats des administrateurs,

Monsieur Jean-Paul Goerens, demeurant au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg

Mme Beatriz Garcia, demeurant au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg

Mme Colette Wohl, demeurant au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg

sont renouvelés jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013;

que la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, demeurant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la Fiduciaire Reuter-Wagner & associés Sàrl. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008092551/312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Dorsol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 87.881.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092721/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07641. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Eurange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 108.085.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008092701/2193/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Luxespresso Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 52, rue de Hellange.
R.C.S. Luxembourg B 88.618.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXESPRESSO SYSTEMS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092264/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Odilia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 96.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008092265/1109/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06019. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Texlam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 73, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 92.428.

Le bilan au 31 janvier 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092746/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08856. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

ICE (Internal Control Expertise), Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.213.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092747/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08860. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 109.142.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008092745/7446/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04838. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Tordell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.909.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092722/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05164. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

J.M.T., s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 32, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 99.243.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092748/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08865. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 109.927.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008092744/7446/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04835. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

La Rose Blanche Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.290.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092725/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05315. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Hotlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 38.118.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008093365/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07433. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Caxem Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.267.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.
Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093354/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03102. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Caxem Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.267.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.
Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093348/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03099. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

AZ Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.694.

Le bilan du 01/01/2006 au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093344/8557/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02093. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Tyler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 44.751.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.
Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008093361/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07386. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

AZ Express S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.694.

Le bilan du 01/01/2005 au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093335/8557/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02091. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

AZ Express S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.694.

Le bilan du 01/01/2004 au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008093311/8557/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02090. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Nightlife Belux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

R.C.S. Luxembourg B 98.462.

Le bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093308/1123/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07453. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

**Polytechnics S.A., Société Anonyme,
(anc. Thermolec Services).**

Siège social: L-4750 Pétange, 31, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.414.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093262/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06995. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Immo Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.274.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093287/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07402. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Cagest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange,

R.C.S. Luxembourg B 25.177.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093286/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07406. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Immobilière Windhof II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.377.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093285/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07452. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Samolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 69.709.

EXTRAIT

1) Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 16 juin 2008 que l'assemblée a décidé à l'unanimité de:

- ratifier la cooptation du mandat d'administrateur conféré lors de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2000 à Madame Anna Carzoli-Venturato, demeurant à I-37040 Bonavigo (VR), 64, via Trieste.

- réélire les administrateurs suivants pour une durée de six ans:

* Anna Carzoli-Venturato, demeurant à I-37040 Bonavigo (VR), 64, via Trieste.

* Davide Venturato, demeurant à I-37050 Roverchiara, 17/A, Stradome;

* Victor Elvinger, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

* Catherine Dessoy, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

- accepter la démission de Maître Serge Marx de ses fonctions d'administrateur.

- élire Maître Sevrine Silvestro, née le 10 juin 1977, à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans.

- Le conseil d'administration se compose à partir du 16 juin 2008 comme suit:

* Madame Anna Carzoli-Venturato, administrateur, Président;

* Monsieur Davide Venturato, administrateur;

* Maître Victor Elvinger, administrateur;

* Maître Catherine Dessoy, administrateur;

* Maître Sevrine Silvestro, administrateur.

2) Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 1^{er} juillet 2008 que:
- Madame Laura Venturato née le 4 février 1962 à Verona (Italie), demeurant à I-37050 Angiari Verona, Via Roma, 74, et Monsieur Denis Venturato né le 13 octobre 1976 à Legnago (Italie), demeurant à I-37040 Bonavigo Verona, Via Trieste, 64, ont été cooptés comme administrateurs.

Leur cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra au plus tard en 2009.

- Le conseil d'administration se compose à partir du 1^{er} juillet 2008 comme suit:

- * Madame Anna Carzoli-Venturato, administrateur, Président;
- * Monsieur Davide Venturato, administrateur;
- * Madame Laura Venturato, administrateur;
- * Monsieur Denis Venturato, administrateur.
- * Maître Victor Elvinger, administrateur;
- * Maître Catherine Dessoy, administrateur;
- * Maître Sévrine Silvestro, administrateur.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093207/304/45.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05018. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pluspoint Software, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 47, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.832.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093263/824/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06993. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Idéal Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 1, rue du Coin.

R.C.S. Luxembourg B 57.721.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.
18a, rue de Mondorf, L-5750 Frisange
Signature

Référence de publication: 2008093214/1217/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05655. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

SL Group SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.979.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 juin 2008 que les gérants suivants ont démissionné:

- Monsieur Robert Whitton gérant de catégorie A avec effet au 31 mai 2008;
- Monsieur Stéphane Hadet gérant de catégorie B avec effet au 4 juin 2008.

2. Il résulte de ces mêmes résolutions que les gérants suivants ont été nommés en remplacement des gérants démissionnaires avec effet au 17 juin 2008:

- Monsieur James Helton, né le 26 février 1967 à Welwyn Garden City (Grande-Bretagne), demeurant professionnellement au 100 Piccadilly Street, Londres W1J 7NH (Grande-Bretagne), en tant que gérant de catégorie A, en remplacement de Monsieur Robert Whitton;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Lefkosia Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Monsieur Stéphane Hadet;

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Stéphane Hadet.

Suite à ces changements le conseil de gérance de la société est désormais composé des gérants suivants:

- Mr. James Elton, gérant de catégorie A;
- Mrs. Candace Valiunas, gérant de catégorie A;
- Mr. François Pfister, gérant de catégorie B;
- Mr. Russell Perchard, gérant de catégorie B;
- Mr. Costas Constantinides, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 09 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093206/1035/37.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07958. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Edi Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.458.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093268/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07403. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Resuma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 16.741.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093269/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07488. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Createam, Société Anonyme.

Siège social: L-8268 Bertrange, Tossenbergr.

R.C.S. Luxembourg B 19.099.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093270/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07472. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Kirchberg Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.188.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093267/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07394. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Librairie Am Pullewe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 4, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.662.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.

18a, rue de Mondorf, L-5750 Frisange

Signature

Référence de publication: 2008093229/1217/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05648. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Orda Finance S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 39.999.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions des actionnaires de la société Orda Finance S.A. prises en date du 9 juin 2008 que la liquidation de la Société a été clôturée et que la Société a cessé d'exister.

Les documents légaux et comptables de la Société seront conservés pendant une durée de 5 ans à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093255/6770/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Industrial Automation Process International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, rue de la Platinerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.083.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégé, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79 (1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093259/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06617. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

La Petite Maison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.527.

EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 17 juin 2008 que les gérants suivants ont démissionné:

- Monsieur Robert Whitton gérant de catégorie A avec effet au 31 mai 2008;
- Monsieur Geoffrey Henry gérant de catégorie B avec effet au 4 juin 2008.

2. Il résulte de ces mêmes résolutions que les gérants suivants ont été nommés en remplacement des gérants démissionnaires avec effet au 17 juin 2008:

- Monsieur James Helton, né le 26 février 1967 à Welwyn Garden City (Grande-Bretagne), demeurant professionnellement au 100 Piccadilly Street, Londres W1J 7NH (Grande-Bretagne), en tant que gérant de catégorie A, en remplacement de Monsieur Robert Whitton;
- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Lefkosia Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Geoffrey Henry;
- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Geoffrey Henry.

Suite à ces changements le conseil de gérance de la société est désormais composé des gérants suivants:

- Mr. James Elton, gérant de catégorie A;
- Mrs. Candace Valiunas, gérant de catégorie A;
- Mr. François Pfister, gérant de catégorie B;
- Mr. Stef Oostvogels, gérant de catégorie B;
- Mr. Russell Perchard, gérant de catégorie B;
- Mr. Costas Constantinides, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

92014

Fait à Luxembourg, le 09 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093208/1035/38.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07895. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

SL Münster SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.980.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 juin 2008 que les gérants suivants ont démissionné:

- Monsieur Robert Whitton gérant de catégorie A avec effet au 31 mai 2008;
- Monsieur Stéphane Hadet gérant de catégorie B avec effet au 4 juin 2008.

2. Il résulte de ces mêmes résolutions que les gérants suivants ont été nommés en remplacement des gérants démissionnaires avec effet au 17 juin 2008:

- Monsieur James Helton, né le 26 février 1967 à Welwyn Garden City (Grande-Bretagne), demeurant professionnellement au 100 Piccadilly Street, Londres W1J 7NH (Grande-Bretagne), en tant que gérant de catégorie A, en remplacement de Monsieur Robert Whitton;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 Septembre 1979 à Lefkosia Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Stéphane Hadet;

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 Janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Stéphane Hadet.

Suite à ces changements le conseil de gérance de la société est désormais composé des gérants suivants:

- Mr. James Elton, gérant de catégorie A;
- Mrs. Candace Valiunas, gérant de catégorie A;
- Mr. François Pfister, gérant de catégorie B;
- Mr. Russell Perchard, gérant de catégorie B;
- Mr. Costas Constantinides, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 09 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093205/1035/37.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07945. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

M.A.C., Modul'Abri Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 140.196.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

1.- Monsieur Charles HENROTTAY, directeur commercial, né à Namur (Belgique) le 1^{er} novembre 1961, demeurant à L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach,

2.- Monsieur Philippe BADOIL, chef d'entreprise, né à Lyon (France) le 29 mai 1962, demeurant à F-89100 Paron, 105, avenue Aristide Briand,

ici représenté par Monsieur Charles HENROTTAY, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Luxembourg, le 4 juillet 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparants est le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "MODUL'ABRI CONCEPT S.à r.l.", en abrégé "M.A.C."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet, dans tous pays, la commercialisation, la conception, le développement et la mise en œuvre de locaux et abris modulables, et de manière générale, de tous produits, ainsi que tous matériaux en rapport avec la construction et l'industrie.

La société a également pour objet, directement ou indirectement, la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, ainsi que la détention, l'administration, la supervision, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts.

La société pourra participer à l'établissement au Luxembourg ou à l'étranger au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et lui fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société pourra contracter des emprunts.

D'une manière générale, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Charles HENROTTAY, préqualifié, cent vingt parts sociales,	120
2.- Monsieur Philippe BADOIL, préqualifié, cinq parts sociales,	5
Total: cent vingt-cinq parts sociales,	125

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.100,-EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Ensuite les associés, agissant comme prêtre, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Charles HENROTTAY, préqualifié.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henrottay, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28944. - Reçu à 0,25 %: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50.-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 juillet 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008092685/241/97.

(080107024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

V.G. Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 53-57, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.365.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092435/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07592. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.